

Séance du 2 octobre 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 2 octobre 2017 à 20h 00.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2017-10-172 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2017-10-173 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. Jacques Martin.

2017-10-174 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que le procès-verbal du 11 septembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2017-10-175 Modification aux règlements d'urbanisme (adoption)

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, et appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que les projets de modification aux règlements d'urbanisme suivants soient et sont adoptés,

- 317-2017-09 Règlement de zonage
- 318-2017-10 Règlement de lotissement
- 319-2017-11 Règlement administratif
- 320-2017-12 Règlement relatif à l'obtention des permis
- 321-2017-13 Règlement de construction

2017-10-176 Génératrice de l'aqueduc

CONSIDÉRANT que deux soumissions sont émises pour l'achat d'une génératrice;

CONSIDÉRANT que la soumission des Équipements Modernes St-Félix inc. est la plus basse des deux au montant de 24 869.09\$;

CONSIDÉRANT que les raccords électriques et l'installation sont aux frais de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et il est résolu que le conseil municipal :

1. Procède à l'achat de la génératrice aux Équipements Modernes St-Félix inc;
2. Nomme David Armstrong à titre de coordonnateur du projet.

2017-10-177 **Demande de dérogation mineur (Mme Jacqueline Pilié)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Mme Jacqueline Pilié;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure aux fins de régulariser un terrain non conforme quant à la largeur suite à la rénovation cadastrale.

2017-10-178 **Projet d'échange culturel Saint-Didace-Salluit**

CONSIDÉRANT que l'école Germain-Caron s'est dotée d'un projet pédagogique particulier axé sur le Plein-Air, l'Environnement et l'Implication Citoyenne;

CONSIDÉRANT que l'école Germain-Caron a élaboré un projet d'échange culturel avec une école du nord du Québec;

CONSIDÉRANT que le député M. Villeneuve accorde un apport financier important au projet et nous réfère au ministère des Affaires autochtones;

CONSIDÉRANT que le projet suscite une grande implication de la communauté didacienne;

CONSIDÉRANT que le projet crée un fort sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra aux enfants didaciens de développer des connaissances particulières dans leur cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que ce projet permet de mettre la municipalité de Saint-Didace en avant plan par des retombées médiatiques donnant de la visibilité;

CONSIDÉRANT que cette visibilité soit force d'attraction pour de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT que la municipalité recommande de déposer ce projet à la MRC pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le Conseil offre son appui au projet et accorde une aide financière de 500\$.

Autray en forme

Cet item est remis à une séance ultérieure

2017-10-179 **Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO**

CONSIDÉRANT que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

CONSIDÉRANT que les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Didace reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!*, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
 - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
 - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
 - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
 - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
 - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
 - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).
- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Considérant que le conseil privilégie l'excellence et désire prendre tous les moyens pour l'encourager, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que des félicitations soient adressées à Isabelle Archambault pour

son implication dans l'organisation, la planification et l'exécution d'une programmation de deux jours d'activité culturelle dans la cadre des Journées de la Culture.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- Permis émis durant le mois;
- Suivi budgétaire (*rapport comparatif*);
- Sondage sur les besoins des citoyens utilisateurs des infrastructures au Parc Claude-Archambault;
- Rapport brouillon de Yves Germain sur la planification des projets voirie et infrastructure pour les quatre prochaines années.

Rénovation de l'abri de pétanque

Présentation de la soumission de Philipe Denis pour le remplacement du revêtement extérieur et intérieur de l'abri de pétanque afin qu'il s'harmonise avec le nouveau Chalet des Loisirs.

Cette soumission n'est pas retenue par le conseil.

2017-10-181 Service de Loisirs Parascolaires

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal nomme Fleure Catafard comme remplaçante occasionnelle et aide-animatrice pour le Service de Loisirs Parascolaires.

2017-10-182 Programme TECQ

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal dépose une modification à la demande de subvention dans le cadre du volet « Programmation de travaux » du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

2017-10-183 Nomination d'un employé

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal nomme Gilles Allard comme coordonnateur des travaux public par intérim.

Démission au CCU

Marie-Claude Langlois démissionne du Comité Consultatif d'Urbanisme pour des raisons de non disponibilité due à son emploi du temps.

2017-10-184 **Comptes**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 129 494.03 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2017-10-185 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.